

## PV CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Mmes BESSON, CHARLET, GIBILARO, MKAAD'RAS, PARIS, URBAN MM. BOISSIERES, MALLET, MALRIEU, NEBOUT, PERES, SILLIEN, THOMAS, VINCENT

Avaient donné procurations : Christine LOGEZ à Pierre VINCENT, Veemah SOOMIEN à Marie-France URBAN, Michel GIMENEZ à Bertrand THOMAS, de Daniel SERRA à Jean-Louis MALRIEU

Etait excusée : Léa LOUIS

**Secrétaire :** Claude MALLET

### **Approbation compte-rendu du dernier conseil**

Vote du PV après avoir rajouté au point 6 Elections délégués de la commune auprès du SIVS : rajouter Rachel MKAAD'RAS sur la liste de Hawa CHARLET en tant que délégué suppléant. pour 16, abstentions 2 - Jean-Louis MALRIEU et Daniel SERRA (qui lui a donné procuration)

## **1. VOTE DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE SEPTEMBRE 2020**

Désignation des membres du bureau de vote :

Les deux plus anciens Jean BOISSIERES et Jean-Louis MALRIEU

Les deux plus jeunes Rachel MKAAD'RAS et Fanny PARIS

Rappel des conditions du vote :

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres, ni participer à l'élection des délégués.

Le maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune de nationalité française.

Le maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate avoir une liste de candidats, la liste SILLIEN composée de Jean-Luc SILLIEN, Brigitte GIBILARO, Jean-Louis MALRIEU, Martine BESSON, Yoann PERES, Hawa CHARLET, Michel GIMENEZ et Marie-France URBAN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le maire déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection : nombre de votants 18, pas de refus de vote, pas de bulletins nuls, pas de bulletins blancs. Vote pour la liste JL SILLIEN 18.

Proclamation des résultats : Jean-Luc SILLIEN, Brigitte GIBILARO, Jean-Louis MALRIEU, Martine BESSON, Yoann PERES sont délégués titulaires, Hawa CHARLET, Michel GIMENEZ et Marie-France URBAN sont les délégués suppléants

Le procès verbal en 3 exemplaires est ensuite signé par les membres du bureau de vote, le secrétaire et le Maire avant envoi en Préfecture

## 2. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION TRAVAUX/URBANISME/CŒUR DU VILLAGE

Il est proposé de valider la commission travaux telle que présentée lors du dernier conseil municipal, à savoir Jean BOISSIERES, Michel GIMENEZ, Léa LOUIS, Jean-Louis MALRIEU, Yoann PERES et Marie France URBAN.  
Pour : 18

## 3. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650-1 du code général des Impôts, la commission communale des impôts directs est composée de six commissaires titulaires et six suppléants. Ces commissaires sont désignés par l'Administrateur général des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal : soit douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Monsieur le Maire propose une liste issue de la commission du dernier mandat mise à jour et demande aux conseillers municipaux de proposer des noms supplémentaires.

La liste est donc ainsi constituée :

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Yohan BERCIER</li><li>• Yvon CIPRIAN</li><li>• Jean DAURIE</li><li>• Maurice GADEA</li><li>• Hervé LANNES</li><li>• Francis LASCOUX</li><li>• Alain LEZAT (<b>BRET</b>X)</li><li>• Elsa LOVATO</li><li>• Jean-Claude PERES</li><li>• Alain SORIN</li><li>• Georges TANCRA Y</li><li>• Patrick THOBENA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Didier BARRUE</li><li>• Yves BARUTEL (<b>MONTAIGUT</b>)</li><li>• Joëlle CASSI</li><li>• Roger CLARIS</li><li>• Roger FOURCADE</li><li>• Jacques GAROFALO</li><li>• Romain MAZZOLINI</li><li>• Maryse PALLIER</li><li>• Gilbert PETIT</li><li>• Rose Marie POSTIGO</li><li>• Annie RAYNAUD</li><li>• Christine SALZMAN</li></ul>

Vote pour cette liste : pour 18

## 4. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront établies par commune, permanentes et extraites du répertoire électoral unique qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

Cette réforme a entraîné notamment depuis le 1er janvier 2019, la dissolution de la commission administrative (composée d'un élu, d'un représentant de l'administration et d'un représentant du tribunal).

Son rôle qui était de statuer sur les demandes d'inscriptions, les décisions de radiations sur les listes électorales de la commune est désormais dévolu au Maire.

La réforme a institué également, une commission de contrôle chargée d'opérer un contrôle, à postériori, sur les décisions du Maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Le Maire doit transmettre au Préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de cette commission.

La composition de cette commission (pour les communes de 1 000 habitants et plus) est composée exclusivement de conseillers municipaux (hors maire, adjoints au maire ayant une délégation quelle qu'elle soit) et conseillers municipaux délégués ayant une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales. Elle devra se réunir une fois avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, une fois par an.

Les membres de cette commission sont au nombre de 5 pris dans l'ordre du tableau : 3 sont issus de la liste majoritaire et (dans notre cas) 2 appartiennent à la deuxième liste.

De plus, afin de faciliter le fonctionnement de la commission de contrôle, il est demandé des suppléants identifiés pour chaque liste.

M. BOISSIERES ayant fait savoir ne pas pouvoir participer à cette commission, la liste de la commission proposée à Monsieur le Préfet sera la suivante :

Ci après la liste des conseillers municipaux pouvant participer à cette commission, dans l'ordre du tableau du conseil municipal mis à jour.

Martine BESSON	15.08.1952	15.03.2020	Liste Majoritaire	Titulaire
Michel GIMENEZ	23.08.1957	15.03.2020	Liste Majoritaire	Titulaire
Brigitte GIBILARO	19.05.1959	15.03.2020	Liste Majoritaire	Titulaire
Daniel SERRA	01.11.1960	15.03.2020	Liste Majoritaire	Suppléant
Veemah SOOMIEN	21.11.1972	15.03.2020	Liste Majoritaire	Suppléant
Yoann PERES	08/10/1984	15.03.2020	Liste Majoritaire	Suppléant
Christine LOGEZ	14.07.1963	15.03.2020	Liste minoritaire	Titulaire
Pierre VINCENT	20.05.1969	15.03.2020	Liste minoritaire	Titulaire
Denis NEBOUT	31.10.1969	15.03.2020	Liste minoritaire	Suppléant
Léa LOUIS	01.10.1977	15.03.2020	Liste minoritaire	Suppléant

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ VENTE DU TRACTEUR à 2 300€
- ❖ TEMPETE: nous avons demandé plusieurs devis concernant les arbres à abattre (notamment au chemin du goujon).
- ❖ Mise en place des Commissions Sport/ culture et communication.
- ❖ CCAS mise en place : gestion transparente, aides d'urgence en cours, planning des vacances et des « duos pour les permanences, rencontre avec le bailleur social du programme LE PARC DE LA BOERE (rendez-vous le 21 juillet pour visite villa témoin, tout le monde est bienvenu).
- ❖ ASSOCIATION CHATS D'OC (qui intervient pour stériliser et pucer les chats errants) a demandé une subvention. Souci récurrent, sera étudié prochainement.

❖ La séance est levée à 11 heures 50.